

Séance du conseil municipal du 19 mai 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf mai à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Chantal SIMONKLEIN, Béatrice MACKERER, Nathalie LANTZ, Christophe EHRHART, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT

Membre absent excusé : Philippe SCHMUCK (procuration à Richard GALL), Joëlle STOFFEL (procuration à Nathalie LANTZ)

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désigné à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2009.

3° MUR MARCK SANDRA

Mme Sandra MARCK, sollicite l'autorisation à ses frais à la réalisation d'un mur de soutènement (le long de son terrain 25 rue du Felsenbach) avec un prolongement de 4 mètres sur terrain communal.
L'autorisation est accordée par 14 voix pour et 1 abstention (SCHMITT Pascal).

4° TRAVAUX DE STABILISATION D'UN CHEMIN D'ACCES AU LIEU-DIT ESELMATT-KOEPFLEIN

M. et Mme ACKER Pierre, après l'obtention au préalable de l'accord des personnes concernées lors de la création de ce chemin, sollicitent l'autorisation à leurs frais à l'exécution de travaux de stabilisation de celui-ci par la réalisation d'un tapis d'enrobés d'une longueur totale d'environ 10 mètres, calé en partie basse par une bordure en béton fondée sur un lit de béton posé avant et après la gouttière située en début de la montée du chemin.
L'autorisation est approuvée à l'unanimité.

5° EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil, décide à l'unanimité l'embauche de plusieurs emplois saisonniers pour la période de début mai à fin octobre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique 2^{ème} classe - 1^{er} échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine. Les crédits ont été inscrits au budget.

6° INDEMNITE DE CONSEIL 2008

A l'unanimité, le Conseil décide d'allouer à Mme CARTERON, trésorier à Guebwiller l'indemnité de conseil 2008 d'un montant net de 395,16 €.

7° DIVERS

M. Christian HALLER, demande si on a des nouvelles concernant la mise en place d'un 2^{ème} compteur d'eau pour l'arrosage du jardin, l'irrigation ou pour tout autre usage ne générant pas une eau usée.

M. le Maire répond : qu'à la suite d'une délibération lors du conseil de la communauté de communes du 26 mars 2009 (point 11), qu'il est possible de fournir en location un deuxième compteur exonéré de la taxe d'assainissement. Le branchement reste à la charge du propriétaire.